La représentation électorale

Ce bill vise surtout à empêcher ce qui s'est passé lors du remaniement de 1976 quand le nombre de sièges du nord de l'Ontario est tombé de 12 à 11 alors que dans le reste de la province, il est passé de 88 à 95. Bien sûr, ce bill ne changera rien au nombre de sièges des autres provinces. Il prévoit seulement un minimum de 11 sièges pour représenter le nord de l'Ontario.

Nous craignons un peu ce que la Commission des révisions des limites électorales, qui est bien sûr indépendante, pourrait faire après le recensement de 1981. A cause du nombre de sièges établi à l'issue du remaniement de 1976. La population que représentaient ces sièges, sauf dans trois cas, se situait dans le quart inférieur de l'échelle démographique de l'Ontario qui va de 61,000 à 101,000 personnes. Après le recensement de 1971, toutes ces circonscriptions, sauf trois, comptaient entre 60,000 et 70,000 habitants.

Nous sommes inquiets de voir que de 1971 à 1976, la croissance démographique était de 0.67 p. 100 dans le nord de l'Ontario alors que dans le reste de la province elle était de 7.2 p. 100 au cours des cinq premières années de la décennie. Par surcroît, la croissance démographique se fait surtout dans les villes et non dans les vastes régions rurales où sont situées la plupart des circonscriptions du nord de la province. Même dans des villes comme Sudbury qui ont connu une expansion très rapide au début des années 70, ces deux dernières années, à cause du changement de la situation économique des mines de nickel, par exemple, la population ou le nombre de travail-leurs a diminué.

Les députés peuvent se demander pourquoi nous demandons un minimum de sièges du nord de l'Ontario. D'abord, je signale qu'il s'agit d'une région géographique bien particulière de notre pays et de notre province. N'oublions pas que le nord de l'Ontario occupe 88.06 de la superficie de la province et que sur les 95 sièges que comptent l'Ontario, 11 représentent à eux seuls 88.06 p. 100 de la superficie. C'est une vaste région qui s'étend sur 368,000 milles carrés. Par exemple, la circonscription de Kenora-Rainy River, la circonscription la plus grande de la province, compte 148,700 milles carrés et celle d'Algoma, la cinquième plus petite du nord de l'Ontario, en compte 13,200. Ce sont de très grandes circonscriptions.

Mais ce n'est pas tout. Par exemple, la circonscription d'Algoma a environ 400 milles de longueur. Elle est constituée littéralement de douzaines de cantons, de hameaux, de villages et de réserves indiennes le long de la route Transcanadienne et de diverses régions, comme l'île Manitoulin, qui mesure à elle seule 100 milles de longueur par 40 milles de largeur. Ces petites localités rurales devraient être bien représentées et bien servies, mais les circonscriptions de la région ne cessent de s'agrandir parce que le nombre d'habitants n'augmente pas aussi rapidement que dans le reste de l'Ontario. La plupart des habitants de ces régions sont éloignés des bureaux, des organismes et des services du gouvernement. Ils ont tendance à compter sur leur député pour obtenir les nombreux services gouvernementaux auxquels les habitants des circonscriptions urbaines ont facilement accès. Une réduction du nombre de sièges ne ferait qu'aggraver le problème et le rendre plus difficile à résoudre.

Le bill à l'étude a l'appui de tous les députés du nord de l'Ontario et, à mon avis, de tous ceux qui ont le sens de la justice et qui voudraient qu'une région géographique aussi importante que celle-là soit bien représentée. Il a bien entendu l'appui des habitants du nord de l'Ontario qui se rappellent ce qui est arrivé lors du remaniement de 1976. Pendant le remaniement qui a eu lieu de 1972 à 1976, il y a eu bien des appels; il y a eu des bills d'initiative parlementaire; la questions du remaniement de la carte électorale a été portée devant les tribunaux; les habitants de la région, surtout ceux du nordouest de l'Ontario, ont dépensé des milliers de dollars pour s'opposer au remaniement. J'espère que nous pouvons résoudre le problème à la Chambre des communes. Après tout, nous sommes les maître de notre propre Chambre. Nous sommes en mesure d'accomplir un remaniement juste et raisonnable de la carte électorale.

Je signale aux députés que l'Assemblée législative de l'Ontario a réservé ou jugé bon de garantir 16 sièges à la région du nord de l'Ontario. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas faire la même chose ici et nous assurer que cette vaste région géographique soit représentée à la Chambre des communes.

Je crois que ce bill sera juste et raisonnable. Je demande en tout cas à tous les députés de l'appuyer afin qu'il puisse être renvoyé au comité qui en sera saisi.

Des voix: Bravo!

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir ajouter quelques remarques à celles de mon collègue sur le Bill C-211. Lorsque cette question a été soumise à l'attention de la Chambre il y a quelques années, je me suis également prononcé en faveur de ce projet de loi. En fait j'ai pris la parole pour exprimer l'avis que l'on devrait conserver ces douzes sièges. Nous en sommes maintenant à 11 sièges.

Je représente la circonscription de Parry Sound-Muskoka qui d'après la définition du gouvernement ontarien est classée comme faisant partie du Nord de l'Ontario. Pendant bien des années j'ai été membre d'un conseil municipal. Lorsque nous allions à Toronto réclamer certaines choses on nous disait que nous faisions partie du nord de l'Ontario. Par contre, si nous réclamions à un autre titre, on nous disait que nous faisions partie du sud de l'Ontario. Je suppose que le district de Parry Sound se trouve sur la ligne frontière entre le nord et le sud de l'Ontario. Cela va probablement faire sourire mon collègue mais je me souviens avoir dit une fois que nous n'étions ni chair ni poisson. J'ai dit qu'il me semblait que le district de Parry Sound était un pays imaginaire.

• (1710)

Le Nord de l'Ontario représente assurément la masse de la province et plus d'une fois, quand je deviens vraiment exaspéré dans mes conversations avec mes collègues du sud de l'Ontario, je sors une carte de l'Ontario et je leur fais remarquer cette petite botte insignifiante tout à fait au sud qui a la haute main sur toute la province. Je puis assurer à mon collègue que je suis tout à fait d'accord pour que le nord de l'Ontario soit représenté par un minimum de 11 députés tout le temps. C'est toujours la vieille histoire de la représentation numérique. Dans la majorité des cas, c'est une solution satisfaisante mais il faudrait aussi tenir compte de l'aspect géographique. Je n'ai cessé de répéter aussi que, si nous options pour le procédé de la représentation géographique, le nord de l'Ontario serait représenté comme il se doit et ce serait alors au tour de nos amis du sud de la province de se plaindre.